



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 321-2024


AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 9 avril 2024, le règlement suivant a été adopté par la résolution 12652-2024 :

- Règlement numéro 321-2024 modifiant le règlement 311-2022 relatif à la circulation et au stationnement sur le territoire de la municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 15 avril 2024.



Éric Paiement,
Directeur général et greffier trésorier